



RCS : BOURGES

Code greffe : 1801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

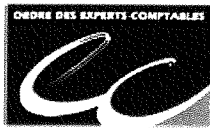
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00346

Numéro SIREN : 753 841 402

Nom ou dénomination : A.M.O FACILI

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2016 sous le numéro de dépôt 188



SAS C.G.R AUDIT

Audit, Conseil, Expertise

*Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Diplômé de l'ESC de Montpellier*

E.U.R.L A.M.O FACILI

5 Chemin des Fougères
18110 – ALLOGNY

_

Assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2016

**Rapport du Commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes sur la transformation de l' EURL
A.M.O FACILI en société par actions simplifiée**

EURL AMO FACILI

Siège social : 5 chemin des fougères, 18110 ALLOGNY

Capital social : € 5 000,00

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes désigné pour la transformation de la société en SAS

Assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution des missions qui nous été confiées en application des dispositions combinées des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de Commerce par décision de l'associé unique, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire part de notre analyse sur la situation de votre société, de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social ainsi que sur les avantages particuliers stipulés et enfin de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à :

- contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport;
- analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

a) **Appréciation de la valeur des biens composant l'actif social et des avantages particuliers stipulés**

Dans le cadre de notre mission, nous avons contrôlé les éléments constitutifs du patrimoine de votre société tels qu'ils apparaissent dans les derniers comptes annuels arrêtés au 31/12/2014.

Les comptes annuels, établis par le cabinet d'expertise comptable COGEP, mettent en évidence les principaux actifs suivants dont nous nous sommes assurés de l'existence, de l'appartenance à votre société et de la correcte évaluation :

Actif immobilisé:

D'un montant total net de 3 012 € au 31/12/2014, les immobilisations comprennent uniquement :

- Du matériel informatique d'une valeur nette de 3 012 €.

Actif circulant:

L'actif circulant, qui représente un montant de 260 265 € au 31/12/2014, est composé de :

- Créances client d'une valeur de 22 200 €
- Créances fiscales (Etat, taxes sur le chiffre d'affaires) d'une valeur de 253 €
- Acomptes sur commandes fournisseurs d'une valeur de 2 124 €
- disponibilités pour une valeur de 233 411 €
- charges constatées d'avance d'une valeur de 2 277 €.

Passif

Nous avons également vérifié la réalité des éléments du passif en nous assurant qu'il n'existait pas d'élément significatif non comptabilisé:

Les comptes fournisseurs (2 569 € au 31/12/2014) et les comptes de dettes fiscales et sociales (26 571 € au 31/12/2014) sont ainsi régulièrement analysés et justifiés.

Les comptes courants créditeurs des associés (1 611 € au 31/12/2014) ont augmenté par rapport aux comptes annuels au 31/12/2013.

Les autres dettes s'élèvent à 432 €.

Capitaux propres:

Les comptes de capitaux propres ont fait l'objet d'un examen particulier au niveau des comptes annuels arrêtés au 31/12/2014.

D'un montant de 232 094 € au 31/12/2014, les capitaux propres de la société sont notablement supérieurs au capital social (5 000 €) et les informations communiquées pour l'exercice en cours ne mettent pas en évidence de dégradation potentielle significative du niveau actualisé de ces capitaux propres à la date de transformation.

Le capital social de votre société est de 5 000 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

b) Analyse de la situation de votre société

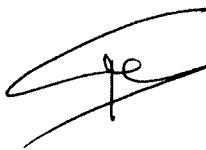
Nous avons par ailleurs analysé la situation de votre société pour nous assurer, notamment, de la continuité d'exploitation, tant au travers de la situation financière que des conditions de l'exploitation.

Outre l'analyse du bilan au 31/12/2014, nous nous sommes appuyés sur les perspectives de l'activité 2015 communiquées par l'expert-comptable.

Les capitaux propres sont supérieurs au capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Fait à Bourges, le 13 janvier 2016



SAS CGR AUDIT
Représentée par Mr Gilles Royer

*Société de commissariat aux comptes
Inscrite près de la Cour d'Appel de Bourges*



LEGALYS.CONSEILS
CABINET D'AVOCATS

Reçu au Greffe du Tribunal
de Commerce de Bourges
le

18 JANV 2016

GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE
Registre du Commerce et des Sociétés
1, Place Henri Mirpied
18000 BOURGES

AVOCATS

St Doulichard, le 18 Janvier 2016.

Christine BERNONVILLE
Maîtrise droit des affaires
Avocat au Barreau de Bourges

Nos Réf DP/SM

Objet : SARL AMO FACILI (RCS BOURGES 753 841 402)

Benoit MARTY
DEA droit des affaires
Spécialiste en droit fiscal
Avocat au Barreau de Nevers

Madame, Monsieur Le Greffier,

Éric VANNIER
Maîtrise droit des affaires
DESS Management International
Avocat au Barreau de Bourges

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire original du **rapport unique du Commissaire à la Transformation**, dans le cadre de la transformation en SAS de la SARL en objet.

Daniel PODOLAK
Maîtrise droit privé
Avocat au Barreau de Bourges

Ce dépôt est fait dans le délai de 8 jours avant l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur la transformation, en application de l'article R.123-105 du Code de Commerce.

Guillaume JOLIVET
DESS droit des affaires et fiscalité
Diplôme de comptabilité fiscalité
et gestion financière
Avocat au Barreau de Bourges

Nous joignons un chèque bancaire de 19,07 € libellé à l'ordre du Greffe du TC de Bourges.

Camille HUGON
Master de Droit Privé Paris
Bachelor of Laws London
D.J.C.E. Poitiers
Avocat au Barreau de Châteauroux

Vous en souhaitant bonne réception et
Dans l'attente du récépissé de dépôt
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Greffier, l'expression de
nos salutations distinguées.



Daniel PODOLAK

Avocat

dpodolak@legalys-conseils.fr

LEGALYS.CONSEILS

Siège social : barreau de Bourges - 2658 Route d'Orléans - BP 89 - 18230 SAINT-DOULCHARD
Tél. 02 48 68 83 20 - Fax 02 48 68 83 29 - e-mail : legalys.bourges@legalys-conseils.fr

Bureau secondaire : barreau de Nevers
3 rue du Bengy - 58640 VARENNES VAUZELLES
Tél. 03 86 21 03 14 - Fax 03 86 36 21 53
e-mail : legalys.varennnes-vauzelles@legalys-conseils.fr

Bureau secondaire : barreau de Châteauroux
Av. Gustave Eiffel - ZAC de l'Ecoparc du Grandéols - 36130 DEOLS
Tél. 02 54 53 04 25 - Fax 02 54 53 04 26
e-mail : legalys.chateauroux@legalys-conseils.fr